

## **COMPTE RENDU SUR LA SITUATION EN MOSELLE du 14 avril 2020**

Compte-rendu de l'audioconférence qui s'est tenue le 14 avril à 14H30 (durée : 2H) entre la Direction de La Moselle et les organisations syndicales.

Celle-ci était initialement prévue le jeudi 16 avril à 16H30, mais le Directeur Départemental a souhaité l'avancer pour faire une communication, principalement sur la Campagne IR 2020.

## 1) Situation des effectifs de la DDFIP Moselle :

- Il y a une certaine stabilité entre les agents au travail et ceux qui sont confinés : à la date du 14 avril, entre 200 et 220 sont en présentiels, 182 sont en télétravail sur des missions prioritaires (ils étaient seulement 51 le 23 mars). Avec les cadres présents, cela représente 498 agents en fonction (en présentiel et en télétravail), soit 42 % de l'effectif total, et 649 en ASA
- sur les 37 agents de la DDFIP probablement porteurs du virus, 19 sont en arrêt maladie et 1 est toujours hospitalisé

## 2) <u>Déroulement de la Campagne IR</u> :

- le Directeur a rappelé qu'il n'y aura pas d'accueil physique du public pendant la période de confinement
- les usagers obtiendront des réponses via le compte fiscal (<u>impots.gouv.fr</u>), l'accueil téléphonique (n° national 0800), les mails et e-contact, et les BALF
- la DG a invité les agents non présents à venir sur leurs missions habituelles afin d'atteindre au moins 40 % des effectifs. Ce pourcentage pourra être revu à la hausse selon les besoins

- des dispositions particulières ont été prises pour faire appel aux collègues qui ont des compétences fiscales (PCRP, PCE, vérificateurs ...) afin de renforcer l'accueil téléphonique.

Les Trésoreries Mixtes ne sont pas concernées pour le moment

- Un plateau virtuel départemental sera mis en place Rue des Clercs à Metz pour réceptionner tous les appels :
- → Qualifiée de Niveau 0 (le terme n'est pas du tout connoté) ou de base, une 1ère équipe de 2 x 8 agents dotés de micro-casques répondra aux questions les plus simples entre 9h et 17H, et proposera un rappel téléphonique aux contribuables à J+1 pour les questions plus complexes.
- → L'équipe de Niveau 1 (50 agents ayant des compétences d'assiette) effectuera les rappels le lendemain. Et si les demandes à traiter nécessitent une expertise particulière (exemple : question sur le PAS) la demande est alors transmise au niveau 2
- → L'équipe de Niveau 2 (20 agents parmi les SIP et le PCRP) reprendra la main à J+2 pour donner la réponse

2 cas de figure se présentent pour définir l'obligation ou non d'une présence physique

L'agent est totalement équipé en matériel professionnel (portable avec VPN et téléphone) et peut travailler de n'importe où, y compris de chez lui, à sa convenance.

L'agent est partiellement équipé de façon professionnelle (pas du tout de matériel, ou l'un des 2, soit un portable, soit un téléphone) : il peut télétravailler avec son ordinateur personnel et VPN s'il dispose d'un accès internet et de l'application Libre-Office.

Du côté du téléphone, une partie de l'activité pourra se faire en mode professionnel, mais on pourra travailler à domicile avec sa ligne fixe personnelle en position numéro masqué (un mode opératoire sera donné)

- quoi qu'il en soit, sans VPN, l'équipe de Niveau 1 n'aura pas d'accès au compte fiscal de l'usager. Et l'équipe de Niveau 2 devra impérativement disposer de VPN
- un petit parc d'équipements professionnels en téléphones et portables va être distribué en dotation complémentaire
- le traitement des déclarations 2042 se fera au bureau pour le moment
- l'accueil courriel et e-contact pourront être gérés du bureau ou en télétravail
- le dispositif de la formation pour la campagne IR 2020 étant été partiellement déployé, il est prévu une diffusion de supports et de documentation qui viendra en complément d'une formation téléphonique

Il a été convenu de refaire une audioconférence le mercredi 22 avril avec toutes les organisations syndicales, certainement à la même heure, pour donner la situation complète à ce moment-là.

Roger Balaj secrétaire départemental roger.balaj@dgfip.finances.gouv.fr